

**N° 22/21**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 14 janvier 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 janvier 2021,

**Objet de la délibération :**

**Extension de la maison des**

**services à Amancey :**

**Validation de principe de  
l'opération et demande de  
subvention**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	71
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	7
- Votants	85

Résultat du vote	
- Pour :	85
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 21 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-et-un janvier,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Guillaume AYMONIN à M. Alain MONNIER, M. Gilles ARNOULD à M. Marc JACQUOT, M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, M. Olivier DARD à Mme Sylvie LHERITIER, Mme Danièle FIETIER à M. Claude CURIE, M. Boris PIERRET à Mme Estelle BOURNEZ, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, Mme Patricia LABERTERIE à M. Sébastien LAITHIER, M. Franck COLLINET à Mme Vanessa DORDOR, Mme Isabelle GUILLAME à M. Christophe JOUVIN
<b>Procuration</b>	M. Gérard VERMOT-DESROCHES par Mme Fabienne ARNOUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY
<b>Suppléé(e)s</b>	M. Jean-Marc CARGNINO, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Bernadette FAILLENET, M. Pascal PERCIER, M. Rémy STADELMANN
<b>Excusé(e)</b>	M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLOT, Mme Maryse FAILLENET, Mme Françoise GOUBET, Mme Christine JEANNEY, M. Maurice JACQUES, M. Jean-Louis POGLIANO
<b>Absent(e)s</b>	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'achat en décembre 2020 d'un bâtiment jouxtant l'actuel pôle intercommunal d'Amancey, situé 28 grande rue pour un coût d'acquisition de 20 000 € + frais,

Considérant qu'afin de préparer l'avenir, d'anticiper d'éventuels transferts de compétences, de consolider les services déjà en place (Secrétariat mutualisé, EFS, UT ONF Loue Lison...), ces locaux sont une opportunité qu'il convient de privilégier en priorité,

Vu le plan de relance de l'Etat, de la Région et du Département qui impose un début de chantier pour septembre 2021,

Considérant qu'une mission d'AMO complémentaire prévoyant une étude de faisabilité poussée doit être confiée au Bureau d'études Eboconsult dans le cadre des délégations au Président,

Ce contrat prévoit également 2 tranches optionnelles comme suit :

- TC1 : établissement du programme
- TC2 : recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre (rédaction du DCE, assistance à la consultation, analyse des offres et vérification de l'avant-projet sommaire)

Le coût total du contrat s'élève à 24 800 € HT.

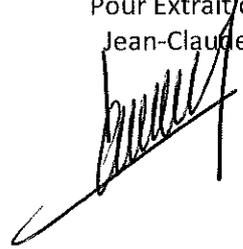
Appelé à voter, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la mission d'AMO
- Valide le principe de l'opération d'agrandissement des locaux intercommunaux d'Amancey
- Autorise le président à signer tous les documents y afférents et notamment les demandes de subventions auprès de tous les partenaires mobilisables

Le Vice-Président reviendra devant l'assemblée pour faire valider l'opération une fois l'estimation connue.

Fait et délibéré en séance, le 21.01.2021

Pour Extrait/conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-22-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2021